

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	28.08.2014	21:32	14.348	DEAS	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Laurent Kaufmann

**Titre:** Des réserves à avoir sur la hausse des primes annoncée

**Contenu:**

Entre 1996 et 2011, les primes maladies ont augmenté de 112% alors que les prestations des caisses maladies n'ont augmenté "que" de 98%. Ceci a permis d'augmenter des provisions et réserves de 6,3 milliards de francs à 9,6 milliards de francs (+ 53%).

Par assuré, sur la même période, les primes ont augmenté de 93%, les prestations de 80%. Les provisions et réserves par assuré ont pu augmenter de 39%, soit de 877 francs/pers à 1220 francs/pers.

(source: doc SVS AV AMal 04

[http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00093/00422/01368/index.html?lang=fr#sprungmarke1\\_34](http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00093/00422/01368/index.html?lang=fr#sprungmarke1_34))

Quel regard a le Conseil d'Etat sur l'importance du montant des réserves accumulées par le système pour les caisses maladies?

Quels moyens se donne-t-il pour vérifier que les primes correspondent effectivement aux prestations sans constitution de réserves excédentaires?

Dans la consultation actuellement en cours au sujet des prochaines primes maladies, le Conseil d'Etat est-il en mesure de faire valoir des réserves excédentaires pour influencer sur les hausses des primes annoncées?

